

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 16 (1992)

Artikel: Pêle-mêle de réflexions et de préoccupations
Autor: Froidevaux, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PÊLE-MÊLE DE RÉFLEXIONS ET DE PRÉOCCUPATIONS

1. Intégrer une construction dans le site

Les lois fédérales et cantonales prescrivent que toute nouvelle construction doit s'intégrer au site, et tenir compte de l'environnement. Mais comment faut-il se comporter lorsque les bâtiments voisins ont une architecture ni uniforme, ni satisfaisante ? Où est la référence ? On pourrait imaginer que toute construction ayant une qualité architecturale reconnue serve de référence à d'autres constructions ; une telle proposition implique des dispositions d'ordre esthétique, soit par des décrets, soit par des jugements administratifs. Exemple : à Muriaux les autorités et les commissions se réfèrent au Musée de l'automobile pour autoriser une nouvelle construction alors qu'elles pouvaient se référer à l'architecture locale traditionnelle. Qui choisit et impose la référence ?

2. Routes, chemins, dévestitures

Jusqu'à la fin de ce XX^e siècle et probablement au-delà, on construira dans le Jura des routes modernes pour remplacer celles qui existent : Glovelier - La Ferrière ; Laufon - Delémont ; La Transjurane, et aussi des chemins communaux et des dévestitures agricoles. Les voies de

communication avec les accessoires qui y sont liées sont des composantes du paysage et des sites. La Confédération en a reconnu l'importance et dorénavant les routes seront considérées comme des éléments culturels au même titre que les constructions traditionnelles. Il en résulte que le respect, la conservation et l'aménagement harmonieux des sites traversés par des voies de communication doivent aller de pair avec l'encourage-

ment à construire des ouvrages de grande qualité esthétique. Chaque talus, chaque mur, chaque pont devrait être une œuvre d'art insérée dans son environnement. Le soleil, la pluie, les plantes, l'herbe, la mousse sauront-elles corriger les maladresses de l'homme et donner un peu de douceur aux ouvrages techniques construits en béton ? La route à travers Develier, le sous-voie de Soyhières, les talus de La Roche en seront les témoins.



Cortébert. Ferme de 1809 qui, par son volume et le traitement de la façade sud, a repris les caractéristiques des fermes construites 150 ans plus tôt.

3. La fenêtre

Chaque fenêtre a sa fonction et de là sa forme et ses dimensions. Tout en étant un élément fonctionnel du logement, elle est une composante qui anime les façades ; ses dimensions, sa place, son cadre, son vitrage, l'absence ou la présence de petits bois entrent directement dans la conception architecturale de chaque fenêtre. Le visage d'une façade dépend beaucoup de ses fenêtres. Dans les projets de transformation, l'architecte et l'autorité se trouvent souvent confrontés à des problèmes de fenêtres. Faut-il sacrifier l'éclairage naturel du logement au profit de l'esthétique et de la distribution des fenêtres dans les façades ? La disposition des fenêtres dans les façades est un travail minutieux qui exige de très nombreux essais. De telles études étant souvent bâclées, nous en connaissons les résultats. Qui s'en inquiète ?

4. Participation à l'étude des projets

Selon la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire reprise par le canton du Jura, «les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans, sur les objectifs et la procédure ; les autorités veillent à ce que la population puisse participer

de manière adéquate à l'établissement des plans» (LAT, art. 4).

Oui, mais à quel moment de l'étude du projet faut-il renseigner ? Qui alerter ? Quelles associations consulter pour tenir compte de leur droit à intervenir ?

Il y a le camp de ceux qui estiment élaborer en alcôve le projet avec son coût, ensuite seulement renseigner. L'autre camp préfère renseigner au fur et à mesure que le projet se développe et lever les obstacles dès qu'ils se dressent.

Le rapport frais d'étude/garantie de succès du projet devrait parfois être examiné avant d'entreprendre quoi que ce soit.

5. Le Musée rural des Genevez

Le Musée rural pose des problèmes de restructuration. A voir la fascination du public pour les lieux de culture, à voir



Courtelary. Habitation et forge de 1660. Par ses portes et ses fenêtres, une façade qui s'exprime avec force.



Pontenet. Ferme de 1673. Le volume et l'architecture de ce type de ferme ont été repris jusqu'au XIX^e siècle.

l'importance croissante des taux records de fréquentation des expositions, on peut en déduire que chaque musée présente aujourd'hui une composante importante de la vie d'une région. Investir dans un musée peut améliorer l'image de marque des communes qui ont la chance d'en avoir un. Le musée est une entreprise comme n'importe quelle autre, dont on attend des profits et des postes de travail. Comme chaque entreprise, le musée doit se faire connaître et établir un tissu de relations. Il doit se donner une image dynamique, créer des liens actifs et cons-

truire une plate-forme où le public est invité à participer.

6. Temps des veillées

Amusant comme le temps des veillées est une tradition bien vivante qui se pratique tout naturellement ! Lors de nos courses d'automne ou de nos assemblées de printemps, il est d'usage de prendre une verre avant de se quitter. Rentrer ? N'y pensez pas ! En cours de journée, les plus futés ont pris des rendez-vous chez

des amis ou chez les propriétaires de l'une ou l'autre des fermes visitées ; le matin on ne se connaissait pas, le soir on est amis et on se retrouve pour causer, boire, manger, jouer ; la veillée se prolonge jusque tard dans la nuit ; il est encore bien vivant le temps des veillées.

7. Inventaires

Il existe de nombreux inventaires des constructions et des sites. Le plus important est l'ISOS qui couvre toute la Suisse. La Loi cantonale reconnaît l'inventaire de l'ISOS qui porte sur des sites ou des ensembles ; exceptionnellement sur des bâtiments uniques. Un tel inventaire a pour but de favoriser le développement harmonieux de chaque région en protégeant tout ce qui est digne d'être conservé et en prônant la qualité pour toute nouvelle construction. Malheureusement, trop souvent la médiocrité remplace la qualité.

Il faut souligner combien il est difficile de définir en termes théoriques et pratiques le concept d'architecture de qualité. L'architecture a ses modèles, comme les couturiers et les tapissiers ont les leurs.

Partant des inventaires, ne faudrait-il pas alors procéder à des travaux de planification scrupuleux fixant les lignes directrices d'un aspect architectural global avant d'autoriser, au coup par coup, n'importe quelle architecture ?

8. Plus-values ou moins-values des biens immobiliers

Dans nos campagnes on entend souvent dire à propos d'un terrain ou d'un bien immobilier : « Oh, ça prend de la valeur. » Une question vient alors immédiatement à l'esprit : d'où vient la valeur qui s'ajoute à celle déjà reconnue ? Tombrait-elle du ciel ? Le vieillissement d'une construction en augmenterait-il la qualité, donc la valeur ? Les années qui s'écoulent déposeraient-elles des écus d'or sur les terrains ? Non. Toute variation de la valeur d'un bien immobilier est

liée au dynamisme politique, économique, social et culturel de son environnement. Laissons la théorie aux experts et prenons des exemples.

— Si l'autorité décide qu'à l'avenir il est interdit de construire en dessus de 1000 mètres d'altitude, immédiatement une forte hausse se fera sentir sur le prix des habitations existant à cette altitude. La demande d'achat de propriétés étant plus grande que l'offre, elle entraînera une hausse des prix. Même une demeure en ruine prendra de la valeur ; pouvant être reconstruite, elle échappe à la loi.

— Si l'autorité décide d'installer une décharge publique ou une usine d'incinération des ordures ménagères à proximité d'un village en plein expansion, immédiatement le prix des biens immobiliers sera à la baisse ; même les propriétés de grande qualité subiront des moins-values.

— Si, dans un village les unités d'habitation, les rues, les places sont en parfaite concordance avec le site et qu'une vie sociale harmonieuse s'y dégage, alors chacun voudra vivre dans ce paradis ; vite les prix seront à la hausse.

— Si, au contraire, dans un village on tire à hue et à dia sur son développement et sur son architecture au point qu'il devienne un terrain d'exercice à toutes sortes de fantaisies, alors ce mal-développement conduira à des pertes sur les valeurs immobilières, au mieux à une stagnation des prix.

Dans ces exemples les plus au moins-values tombent dans l'escarcelle des propriétaires sans effort de leur part ; il en ressort qu'une décision politique, un choix social, une démolition, une construction provoquent des variations sur les valeurs immobilières. Pour ces raisons, ce n'est pas perdre son temps que de veiller sur le développement harmonieux de l'environnement où on vit ; l'ASPRUJ vous y aide.



Courtelary. Maison « Bois de la Tour ». Fin XIX^e

Pierre Froidevaux

LES FONTAINES DE CHEVENEZ

une
'in-
es à
ex-
des
ise;
ali-

abi-
par-
et
s'y
vre
nt à

on
pe-
oint
re à
ce
des
res,
x.
ns-
ro-
en
un
ns-
sur
rai-
que
no-
rit;



Corgémont. Anciennes fermes rénovées en habitation.

